

ARRETE
Portant des mesures temporaires de circulation
Branchement ENEDIS, rue Pierre Babinot
Entre le 8 septembre 2025 et le 12 septembre 2025

Arrêté n° 186/8.3/2025,
Objet : Police de roulage,

Le Maire de la Ville de Saint Laurent d'Aigouze (Gard) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2212.2.
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L 113.2, L 141.2, R 116.2 et R.141.14 ;
Vu le nouveau Code pénal et notamment son article R 610-5, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe,

Vu la demande en date du 7 août 2025, présentée par l'entreprise :

ENSIO SUD NIMES
650 chemin de la Galicante
30128 GARONS
Tél. 04.66.51.18.29.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Afin de permettre les travaux pour le branchement ENEDIS, au niveau du n°43 rue Pierre Babinot à Saint Laurent d'Aigouze, la circulation est provisoirement réglementée sur cette rue.

ARTICLE 2 :

Le stationnement est interdit au niveau des travaux, des deux côtés de cette rue.

La circulation est interrompue dans la rue, un panneau « rue barrée » est installé rue Pierre Babinot.

La circulation est déviée localement comme suivant : boulevard Gambetta, rue Pasteur.

La circulation des véhicules est interdite dans la rue Pierre Babinot, à l'exception des véhicules de l'entreprise, des services techniques, des piétons, des vélos, des véhicules pour la collecte des ordures ménagères, des véhicules de police et des services de secours.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté renouvelable est applicable du lundi 8 septembre 2025 de 7h au vendredi 12 septembre 2025 à 18h.

0000-430

ARTICLE 4 :

L'affichage réglementaire de l'arrêté municipal et la mise en place de la signalisation, sont à la charge du pétitionnaire, qui est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation, de jour comme de nuit.

L'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) - 8e partie concerne la **signalisation temporaire** et fixe les règles applicables aux chantiers et interventions sur la voirie afin d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs dont les principes généraux sont les suivants :

- Assurer la sécurité : prévenir les usagers de la route et protéger les travailleurs.
- Etre visible et compréhensible : la signalisation doit être bien positionnée, lisible et adaptée à la situation.
- Etre adaptée à la durée des travaux :
 - Très courte durée (moins d'une journée) : panneaux mobiles, cônes, balises.
 - Courte durée (quelques jours à quelques semaines) : panneaux permanents provisoires.

Longue durée (plusieurs semaines à mois) : équipements plus robustes et parfois dispositifs lumineux.

ARTICLE 5 :

La responsabilité du pétitionnaire est substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui est la conséquence de la présente réglementation. **Le pétitionnaire doit la remise en état intégrale du revêtement de la chaussée, après compactage selon les règles de l'art. (avec de l'enrobé à chaud). La chaussée doit être en parfait état après les travaux. Les DICT sont obligatoires.**

ARTICLE 6 :

La signalisation mise en place est de la gamme NORMALE et rétrofléchissante. Les panneaux sont fixés au sol. Pendant les périodes d'inactivité des chantiers, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place sont déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter ont disparu (présence de personnes, d'engins ou d'obstacles, gravillons). La personne de l'entreprise responsable du chantier, qui peut être appelée de jour comme de nuit, pour remédier à tout incident pouvant survenir du fait des travaux est : Monsieur BOUMZIBRA Moustapha.

ARTICLE 7 :

Les infractions aux dispositions qui précèdent sont constatées par des procès-verbaux et les contrevenants sont traduits devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 8 :

Les conducteurs de véhicules doivent se conformer strictement à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui peuvent leur être données sur place par les agents chargés du service d'ordre. Ils sont déclarés entièrement responsables dans les cas où des accidents viennent à se produire par la suite de la non-observation du présent arrêté.

ARTICLE 9 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le chef de la police municipale, Monsieur le responsable des travaux, Monsieur le responsable des services techniques, le responsable de l'entreprise, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Vauvert, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 10 :

Ampliation sera transmise à : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le chef de la police municipale, Monsieur le responsable des travaux, Monsieur le responsable des services techniques, le responsable de l'entreprise, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Vauvert.

Fait à Saint Laurent d'Aigouze

Le 8 août 2025

Le Maire

Thierry FELINE



0000-432

n° 186-8.3-2025
page 429, 430, 431
432

POLICE DE ROULAGE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE

De: Marine ABELLI <marine.abelli@ensio.eu>
Envoyé: jeudi 7 août 2025 08:58
À: POLICE DE ROULAGE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE
Objet: DEMANDE DE POLICE DE ROULAGE
Pièces jointes: Demande AM (45).pdf; E - 2025-08-07T085808.408.pdf

Bonjour,

Veuillez trouver ci joint une demande de police de roulage concernant les travaux au 43 rue Pierre Babinot avec les nouvelles dates.
Je vous remercie par avance,

Cordialement,



Marine ABELLI
Apprentie assistante travaux
650 chemin de la Galicante
30128 GARONS
Tél : 04 66 51 18 29
Mail : marine.abelli@ensio.eu
www.ensio.eu



Demande de police de roulage

Mairie de ST LAURENT D'AIGOUZE

Nom de l'entreprise :
ENSIO SUD NÎMES

Garons le 07/08/2025

Adresse de l'entreprise :

650 Chemin de la Galicante
30128 GARONS

Mail :

Marine.abelli@ensio.eu

N° Téléphone :

04 66 51 18 29

Conducteur de travaux :

MOUSTAPHA BOUMZIBRA

N° de dossier :

51564238

Adresse précise concernant la demande de permission :

43 RUE PIERRE BABINOT

Date de validité de l'arrêté :

DU 08/09/2025 AU 12/09/2025

Durée des travaux (en jours calendaires)

TERRASSEMENT :

ENROBE : /

RACCORDEMENT : 11/09

Motif de la demande :

RACCORDEMENT ENEDIS

Particularité(s) :

RUE A BARRER

INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT DES TRAVAUX

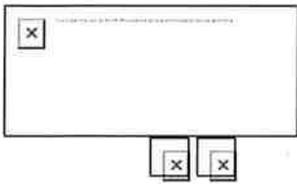
« Concernant la distribution d'électricité, les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public par les chantiers travaux relèvent d'un régime spécifique défini aux articles R.2333-105-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales (Décret n°2015-334 du 25 mars 2015

POLICE DE ROULAGE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE

De: Marine ABELLI <marine.abelli@ensio.eu>
Envoyé: jeudi 24 juillet 2025 13:56
À: POLICE DE ROULAGE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE
Objet: DEMANDE DE POLICE DE ROULAGE
Pièces jointes: Demande AM (31).pdf; E (85).pdf

Bonjour,

Veuillez trouver ci joint une demande de police de roulage concernant les travaux au 43 rue Pierre Babinot.



Marine Service branchement ENEDIS
650 Chemin la Galicante
30128 Garons, France
04.66.51.18.29
www.ensio.eu

8 septembre
ou 12 septembre
avec
intervention
17 septembre

Demande de police de roulage

Mairie de ST LAURENT D AIGOUZE

Nom de l'entreprise :

ENSIO SUD NÎMES

Garons le 24/07/2025

Adresse de l'entreprise :

650 Chemin de la Galicante
30128 GARONS

Mail :

Marine.abelli@ensio.eu

N° Téléphone :

04 66 51 18 29

Conducteur de travaux :

MOUSTAPHA BOUMZIBRA

N° de dossier :

51564238

Adresse précise concernant la demande de permission :

43 RUE PIERRE BABINOT

Date de validité de l'arrêté :

DU 25/08/2025 AU 29/08/2025

Durée des travaux (en jours calendaires)

TERRASSEMENT :

ENROBE :

RACCORDEMENT : 27/08

Motif de la demande :

RACCORDEMENT ENEDIS

Particularité(s) :

RUE BARRER

INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT DES TRAVAUX

« Concernant la distribution d'électricité, les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public par les chantiers travaux relèvent d'un régime spécifique défini aux articles R.2333-105-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales (Décret n°2015-334 du 25 mars 2015

Points GPS	N	43,634344	E	4,194281
OSR	51564238			
OSR lié				
PDL	50003833279375			
Nom client	GEIGER			
Adresse	43 Rue Pierre BABINOT			
Commune	ST LAURENT D'AIGOUZE			

Motif demande		Branchement		Mono <input checked="" type="checkbox"/> Tri <input type="checkbox"/>		Type 1 <input checked="" type="checkbox"/> Type 2 <input type="checkbox"/>		
RACS <input checked="" type="checkbox"/> RACC <input type="checkbox"/>		Motif de la pose type 2						
MODT <input type="checkbox"/> MODP <input type="checkbox"/> MODS <input type="checkbox"/>								
Puissance demandée	12Kva MONO	Longueur du branchement	Liaison A			Liaison B		
Type raccordement	Aérien		sout	ml	Aer	17ml	ml	
ITST N°	2,0	Type de Terrassement						
		Longueur du terrassement	Type 1	Type 2	Type 2b	Type 3		
			ml	ml				
		Fouille pour tangente			Nb	Type 1	Type 2	
		Nombre de Marqueurs nécessaires						
		Régime de voirie de la liaison A :						
		Départementale <input type="checkbox"/>		Communale <input checked="" type="checkbox"/>		Privée <input type="checkbox"/>		
		Barrée <input checked="" type="checkbox"/> Demie-chaussée <input type="checkbox"/>		Stationnement <input type="checkbox"/>		Rétrécie <input type="checkbox"/> Feux <input type="checkbox"/>		
		Convention nécessaire		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				
		Convention remise au propriétaire concerné		Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				
		Pièce où va être le futur comptage			Local technique			
		Distance de l'émergence la plus proche			ml			
		Distance entre les 2 émergences			ml			
		Elagage à prévoir			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
		DTE nécessaire			Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		Si oui, motif :	
		Consignation <input type="checkbox"/> Identification <input type="checkbox"/>		ATST <input type="checkbox"/>		Modif coffret réseau <input type="checkbox"/>		
		Travaux à la charge du client :						
		>Reprise de l'installation depuis la sortie du disjoncteur >Perçement du mur en 40mm Prévoir menuiserie avant TVX ou alors fermeture fenetre du R+1						
		Type de cpt à poser		G1 <input type="checkbox"/> G3 <input checked="" type="checkbox"/>				
		Etat du Compteur à déposer :			Matricule			
		En service		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Index		
		Commentaires :						
		>Faire DA pour le raccordement >Barrer la rue >Travaux sous convention G 2189 (déjà signé)						
		Faire Demande d'Arrêté pour le : Terrassement <input type="checkbox"/> Raccordement <input checked="" type="checkbox"/>						
Signature client		SD : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N°d'incident (après Tel CAD) :						
		Date de visite		01/07/2025				
		Rdv sur place avec		Client				
		Chargé d'études		GUSELLA Christophe				
		Entreprise prestataire						
		Tel		06.07.34.43.76				

Nom du client :	GEIGER	Commune :	ST LAURENT D'AIGOUZE	N° OSR :	51564238
N°PDL :	50003833279375	Adresse :	43 Rue Pierre BABINOT	OSR II# :	0

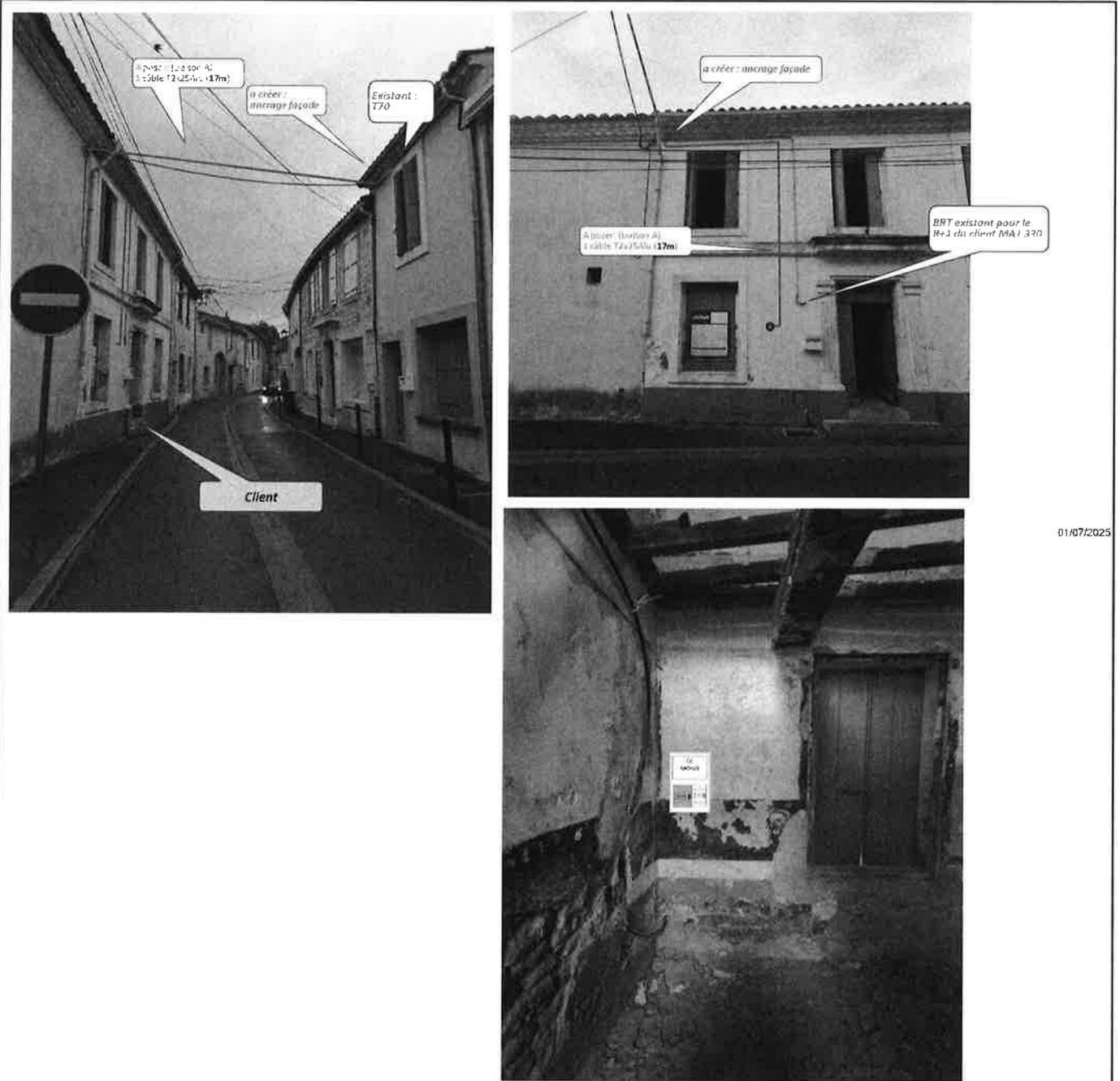
Travaux
à charge du client :

>Reprise de l'installation depuis la sortie du disjoncteur
>Perçement du mur en 40mm
Prévoir menuiserie avant TVX ou alors fermeture fenetre du R+1
0
0

Travaux
à charge d'ENEDIS :

>Pose du tableau de comptage
>Raccordement de la liaison du reseau au coffret interieur avec coupe circuit pour branchement aérien façade

La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur.



01/07/2025

Puissance :	Liaison réseau		Terrassement		Fouille boîte		Derivation individuelle
	12Kva MONO		Mètres T1 :	mi	T1	0	
Branchement :	Aérien	Souterraine	Aérienne	Mètres T2 :	mi	T2	0
ITST :	2,0	mi	17mi				mi

Important :
Cette solution technique est conditionnée par l'obtention des autorisations administrative
Elle est donc susceptible d'être modifiée ou complétée

A réception de cette étude, sans retour de votre part dans les 5 jours, elle sera considérée comme validée



rue à barrer

Zone des travaux

X

43 Rue Pierre Babinot
 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze
 43.634344, 4.194281

Street View





CC
MONO

9375

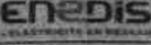


N°OSR	51564238
Nom du client:	GEIGER
Lieu d'intervention:	LAURENT D'AIGOUZE
Date RDV Etude:	01/07/2025
OSR lié	0

Matricule Compteur	0
Index	0
Puissance Actuelle au Contrat	

Coordonnées GPS	43,634344	4,194281
-----------------	-----------	----------

Fiche de visite technique


FICHE DE VISITE TECHNIQUE

OSR	51564238	Entreprise prestataire	
OSR BA		Agencement	CHRISTOPHE GUSELLA
NOM client	GEIGER	TEL	06 07 34 41 76
Convenance	3 ^e Laurent d'Aigouze		

Condition nécessaire pour mettre en service votre installation

* Fournir l'attestation de conformité CONGRUE. * Soumettre un contrat chez un fournisseur d'énergie. * Payer votre dette à 100% à l'entreprise Enedis.

Travaux à réaliser par le client

- > Réaliser la tranchée privative entre le coffret de viabilisation et le local à alimenter
- > Pose de la gaine 75 rouge dans tranchée si nous livrons blanc IK10 en VS
- > Lisage du mur au mortier pour pose platine Dimension L x H cm
- > Pose double plaque de plac BA13 pour BA26 si doublage ou bois ou cloison
- > Pose bac à encastrer avec trappe de visite : séparation arrivée Enedis / câbles domestique
- > Pose GTL (goulottes logement technique) avec séparateur arrivée Enedis / câbles domestique
- > Réaliser percement dans mur en diamètre 40mm à 1,80 m de hauteur
- > Pose de l'encastrement d'une niche béton
- > Fouille au dos du coffret extérieur pour récupérer air - pose coffret
- > Pose de goulottes 60x40mm en partie commune avec percement 32mm
- > Reprise de l'installation depuis disjoncteur Enedis
- > Supprimer les points d'eau à proximité du panneau de comptage
- > Autres : *Prévoir manivelle avant TUT au-dessus de fenêtre*

Travaux à réaliser par Enedis

- > Type branchement : Aérien Souterrain Aero-aériel DI dans collectif
- > Type compteur à poser : Monophasé Triphasé G1 G3
- > Travaux sous convention : OUI NON G 54
- > Liaison privative : Type 1 Type 2
- > Raccordement par boîte : OUI NON
- > Demande de consignation Enedis : OUI NON
- > Type de voirie : Communale Départementale Privé
- > Arrêt : 1/2 Chaussée Stationnement Route Barre Retraite Feux
- > Accès : Nacelle Fourgon Nacelle Echelle Granda Echelle

Observations/Infos

TERRASSEMENT	
	Mètres
Mètres	
Fouille	
Nb manœuvres	
Câbles	
Section	Mètres
LR souterrain	
LR aérienne	2,20
Liaison privative	
OI dans collectif	
Compteur	
Modèle	
Code MAT	
A équiper MAT	

Schéma convenu du raccordement

Sous réserve de validation par le chargé d'affaires Enedis.

Signature Enedis Date : 01/07/25	Signature Client Date : 01/07/25
-------------------------------------	-------------------------------------

Date de visite	01/07/2025	Signature du client	
----------------	------------	---------------------	--

POLICE DE ROULAGE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE

De: POLICE DE ROULAGE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE
Envoyé: lundi 11 août 2025 12:24
À: Marine ABELLI
Cc: 'police@ville-saint-laurent-daigouze.fr'; CHEF PM - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE; DIRECTION POLE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE; STM - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE; cob.le-grau-du-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr; cob.vauvert@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Objet: RE: DEMANDE DE POLICE DE ROULAGE
Pièces jointes: 187-8.3-2025.pdf; 186-8.3-2025.pdf

Madame,
Je vous envoie les arrêtés.
Cordialement.



Sébastien BONNET
Responsable Adjoint
des Services Techniques
Hôtel de Ville
5 Rue Henri Méry
30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE
Tél. 04 66 88 32 10
Portable. 06 48 73 86 19
Mail : policederoulage@ville-saint-laurent-daigouze.fr
Site : www.ville-saint-laurent-daigouze.fr



De : Marine ABELLI <marine.abelli@ensio.eu>
Envoyé : jeudi 7 août 2025 09:01
À : POLICE DE ROULAGE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE <policederoulage@ville-saint-laurent-daigouze.fr>
Objet : DEMANDE DE POLICE DE ROULAGE

Bonjour,

Veillez trouver ci joint une demande de police de roulage concernant les travaux à l'avenue des Jardins avec les nouvelles dates d'intervention.

POLICE DE ROULAGE - MAIRIE SAINT LAURENT D'AIGOUZE

De: postmaster@infra-telecom.fr
À: Marine ABELLI
Envoyé: lundi 11 août 2025 12:25
Objet: Remis : RE: DEMANDE DE POLICE DE ROULAGE

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

[Marine ABELLI \(marine.abelli@ensio.eu\)](mailto:marine.abelli@ensio.eu)

Objet : RE: DEMANDE DE POLICE DE ROULAGE